

**CONVOCATION DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Décret du 15 juillet 2021, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le jeudi 5 mars 2026 à 20h00', à la maison communale, Place Communale, 6 à Anhée.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – deuxième – troisième convocation.

Code de la Démocratie Locale et de
la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

En séance publique :

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2° Arrêtés de police : ratification
- 3° Plan de cohésion sociale : décisions
- 4° Application de l'article 60 du RGCC – paiement de fournisseur : ratification
- 5° Application de l'article 60 du RGCC – paiement de fournisseur : ratification
- 6° Assemblée Générale Extraordinaire de l'Intercommunale AIEG : approbation de l'ordre du jour
- 7° Assemblée Générale Extraordinaire de l'Intercommunale INASEP : approbation de l'ordre du jour
- 8° Rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés au 31 décembre 2025 : prise de connaissance
- 9° Ecole d'Anhée -implantation Sainte-Anne – création d'un demi-emploi supplémentaire : ratification
- 10° Programme Communal de Développement Rural – approbation du rapport annuel 2025 sur l'état d'avancement de l'Opération : décisions
- 11° Location des chasses communales – baux du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2035 : approbation du cahier des charges
- 12° Bien-être animal – régime de subvention aux communes wallonnes pour 2026-2027 : décisions

A huis clos :

- 13° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification.

Par le Collège,
La Directrice générale,

Françoise Septon.

Le Bourgmestre,

Pierre RONDIAU.

